



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

passport

Question écrite n° 75608

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la simplification des démarches en France concernant le lancement du nouveau site pour l'obtention d'un timbre fiscal électronique nécessaire pour la délivrance des passeports. Le site d'achat sera progressivement étendu en 2015-2016 pour les timbres fiscaux nécessaires à l'obtention d'autres titres (renouvellements de carte nationale d'identité ou de permis de conduire en cas de perte ou vol, permis bateaux). Sur timbres.impots.gouv.fr, depuis son ordinateur, sa tablette ou son smartphone, l'usager achète en quelques clics son timbre passeport. Dès le paiement effectué en ligne par carte bancaire, le site délivre les références du timbre électronique sous forme d'un *flashcode* ou d'un numéro à 16 chiffres, téléchargeables au format PDF ou pouvant être reçus par courriel ou SMS. Cette possibilité n'est malheureusement pas encore offerte à nos compatriotes établis hors de France. Il aimerait savoir si cette option est envisagée afin de simplifier la vie de nos citoyens résidant à l'étranger et de soulager l'activité des consulats.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75608

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mars 2015](#), page 1636